Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/07/2026 - 22392 - 2016 B 05810 - 824 241 657 - 28-78 BOIS DE CHAUFF

28-78 BOIS DE CHAUFF

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000€

Siège social : ZA de la Prévôté -6 Rue de la Prévôté– 78550 HOUDAN

Immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 824 241 657 00025

--*-*-*-*-*-*-*-*

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 15/05/2025

an deux mille vingt cinq
: quinze mai
16 heures.

es associés de la société 28-78 BOIS DE CHAUFF, S.A.R.L. au capital de 1 000 euros divisés en 100 parts ociales, dont le siège social est au 6 rue de la Prévôté – ZA de la Prévôté – 78550 HOUDAN, se sont réunis ıdit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par la gérance.

'assemblée est présidée par Monsieur DOGAN Muhammed Turan, Gérant.

ont présents :

- Mr DOGAN Muhammed Turan propriétaire de 40 parts sociales, numérotées de 1 à 40 ;
- Mme DOGAN Fatma, propriétaire de 60 parts sociales, numérotées de 41 à 100 ;

oit au total deux présents ou représentés, totalisant 100 parts.

e gérant constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'il peut délibérer et prendre les écisions à la majorité requise.

e gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
- affectation du résultat de l'exercice
- questions diverses
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le gérant dépose sur le bureau les documents suivants :

• les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

• le rapport de la gérance ; • le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le gérant déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de commerce.

tte lecture terminée, le gérant déclare la discussion ouverte.

rsonne ne demandant plus la parole, le gérant met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

'emière résolution

ıssemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le /12/2024.

ı conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

ette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

euxième résolution

omme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide d'affecter, le résultat éneficiaire de l'exercice, soit la somme de 26 270.52 €, de la manière suivante :

utre réserve	20 000.00 €
u report à nouveau créditeur	6 270.52 €

ette résolution est adoptée à l'unanimité

roisième résolution

'assemblée donne tous pouvoirs à DOGAN Muhammed Turan pour effectuer les formalités de publicité fférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui récède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

.e gérant
Monsieur DOGAN Muhammed Turan

PUBLIQUE
ANÇAISE

Formulaire à déposer en double exemplaire

Certifié conforme à l'original le 28/06/2026

N° 2065-SD
2025
cerfa
N° 11084*26
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	X
ation souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
E innovantes, cocher la case ci-contre					
ion pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : 28-70 BOIS DE CHAUFF

Adresse du siège social :

SIRET 8 2 4 2 4 1 6 5 7 0 0 0 2 5

Mél : 2878.boisdechauff@gmail.com

Adresse du principal établissement : ce Prévôté ZA de la Prévôt 0 HOUDAN

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

l'entrée dans le groupe de la société déclarante

es sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : Commerce de détail de combustibles solides

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

sultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

ice imposable à 15 % : 32 316

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

ıs-values

ong terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

; PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

attements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Autres dispositifs

France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*

Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A

Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies

ıs d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

té d'investissement immobilier

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

tion pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

ı titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

ı titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale re-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

ıtes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

eprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé : EBP COMPTABILITE

devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la ration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

ssant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Tél:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

OMGA | **Viseur conventionné** | **(Cocher la case correspondante)**

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

ıen de conformité fiscale (ECF)

Prestataire :

Identité du déclarant:

Date : 09/10/2025 Lieu : TRAPPES

Qualité et nom du signataire: M DOGAN Gérant

Signature :

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 *bis*-SD

2025

Formulaire obligatoire

du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

[redacted]

global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par s interposées					d	
des distributions e celles visées en c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

[redacted]

noms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): RL, tous les associés; A, associés gérants; C ou SCS, associés en nom ou commandités P et société de copropriétaires de navires, ciés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
Muhammed Turan George Sand ANTES	40	2024	1 895				

[redacted]

T ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

SES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[redacted]

rut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les rsées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	98 808	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	0%	15%	19%
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
ions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

[redacted]

nt cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres ents et perçus au titre de l'exercice	
e de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2025**

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ation de l'entreprise	28-78 BOIS DE CHAUFF	Néant ☐*
e de l'entreprise	Espace Prévôté ZA de la Prévôt 78550 HOUDAN	

SIRET 8 2 4 2 4 1 6 5 7 0 0 0 2 5

de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 31 12 2024

ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		Net
			1		2	3
Immobilisations ncorporelles	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014	1 390	016	1 390	
nmobilisations corporelles *		028	492 414	030	187 994	304 419
nmobilisations financières * (1)		040	90	042		90
	Total I (5)	044	493 894	048	189 384	304 509
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060	26 023	062		26 023
vances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Autres * (3)	072	46 832	074		46 832
aleurs mobilières de placement		080		082		
isponibilités		084	17 690	086		17 690
harges constatées d'avance *		092	6 477	094		6 477
	Total II	096	97 022	098		97 022
	Total général (I + II)	110	590 916	112	189 384	401 532

PASSIF		Exercice N NET
		1
apital social ou individuel *	120	1 000
carts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	100
Réserves réglementées *	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	30 000
Report à nouveau	134	87 677
Résultat de l'exercice	136	26 271
Subventions d'investissement	137	
Provisions réglementées	140	
Total I	142	145 047
isions pour risques et charges **Total II**	154	
Emprunts et dettes assimilées	156	62 306
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	95 628
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)	172	89 372
Comptes courants d'associés	173	9 081
Autres dettes	175	97
Produits constatés d'avance	174	
Total III	176	256 484
Total général (I + II + III)	180	401 532

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	37 248
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	146 652
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

s explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD **2025**

ire obligatoire (article 302 septies A bis du Code des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 28-78 BOIS DE CHAUFF**

Néant ☐*

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
ACTIF IMMOBILISÉ										
bilisations orelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 390	412		414		416	1 390	
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	289 391	442	144 363	444	992	446	432 762	
Installations générales, agencements, aménagements divers		450	500	452		454		456	500	
Matériel de transport		460	54 115	462		464		466	54 115	
Autres immobilisations corporelles		470	2 747	472	2 289	474		476	5 037	
mobilisations financières		480	90	482		484		486	90	
	TOTAL	490	348 234	492	146 652	494	992	496	493 894	

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
MMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
commercial	495		497		498		499	
s immobilisations incorporelles	500	1 390	502		504		506	1 390
Terrains	510		512		514		516	
Constructions	520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	89 525	532	61 582	534	443	536	150 665
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
Matériel de transport	550	23 587	552	11 468	554		556	35 055
Autres immobilisations corporelles	560	1 294	562	980	564		566	2 274
TOTAL	570	115 796	572	74 030	574	443	576	189 384

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

re des immobilisations cédées s de poste à poste, mise hors ce ou réintégrées dans le noine privé

1	2	3	4	5
Tronçonneuse				
6	7	8	9	10

Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values: Court terme*	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
①	②	③	④	⑤			
992	443	549		(549)			

il	578	992	580	443	582	549	584		586	(549)	581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596	(549)	585		597		599	

s explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités alcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2025**

ire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des	Désignation de l'entreprise 28-78 BOIS DE CHAUFF	Néant ☐*

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

TURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
ions ıentées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
ions pour risques et charges		620		622		624		626	
ions pour ciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR RTISSEMENTS DEROGATOIRES		Dotations		Reprises
s commercial	681		683	
Immobilisations ɔrelles	700		705	
ıs	710		715	
ructions	720		725	
ıtions techniques, el et outillage	730		735	
énérales, agencements et ménagements divers	740		745	
el de transport	750		755	
immobilisations elles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

DÉFICITS REPORTABLES

ts restant à reporter au titre de l'exercice précédent			982		
s transférés de droit (article -2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
ts imputés			983		
ts reportables			984		
s de l'exercice			860		
des déficits restant à reporter			870		

DIVERS

es et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
ations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
ı centre de gestion agréé				388	
ant de la TVA collectée				374	46 034
ant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	41 578
ant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
; perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice *				398	
ant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 s du CGI *				397	

ıtte case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

; explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

dlquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD **2025**

e obligatoire (article 302 septies A bis du éral des impôts)

Désignation de l'entreprise 28-78 BOIS DE CHAUFF

Néant ☐ *

e ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024

Données en nombre de mois 1 2

RATION DES EFFECTIFS

moyen du personnel * :	376	5.00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
s affectés à l'activité artisanale	861	

JL DE LA VALEUR AJOUTÉE

ffre d'affaires de référence CVAE

de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	503 394
ances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
alues de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
urations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	503 394

tres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	68
ction immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
itions d'exploitation reçues	113	
on positive des stocks	111	
erts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
es sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	68

harges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

s	121	117 214
ion négative des stocks	145	16 977
es extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	129 144
s et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de on-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
déductibles de la valeur ajoutée	133	
s charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	3
es déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
on déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	263 338

/aleur ajoutée produite

l de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	240 124

otisation sur la valeur ajoutée des entreprises

r ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s -AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et -DEF	117	240 124

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

us êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

ntreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X			
e d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas ant ajusté à 12 mois)	022	503 394	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
e d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	

de de référence	024		016	
de cessation				

ention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne portées en ligne 128.

s explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § partition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

l° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4 SIREN 8 2 4 2 4 1 6 5 7

Dénomination de l'entreprise 28-78 BOIS DE CHAUFF

Adresse (voie) Espace Prévôté ZA de la Prévôt

Code postal 7 8 5 5 0 Ville HOUDAN

BRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES ONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
BRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES ONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
AL DES LIGNES 901 + 903	905	2.00	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100.00

APITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

e juridique | Dénomination

REN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

sse N° | Voie

postal | Commune | Pays

e juridique | Dénomination

REN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

sse N° | Voie

postal | Commune | Pays

e juridique | Dénomination

REN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

sse N° | Voie

postal | Commune | Pays

e juridique | Dénomination

REN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

sse N° | Voie

postal | Commune | Pays

CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

(2) M | Nom de famille DOGAN | Prénom(s) Muhammed Turan

Nom d'usage | % de détention 40.00 | Nb de parts ou actions 40

issance : Date 26/08/1998 | N° Département 99 | Commune SORGUN | Pays TR

sse : N° 4 | Voie Square George Sand

postal 78190 | Commune TRAPPES | Pays FR

(2) MME | Nom de famille CAKIR | Prénom(s) Fatma

Nom d'usage DOGAN | % de détention 60.00 | Nb de parts ou actions 60

sance : Date 07/07/1971 | N° Département 99 | Commune SORGUN | Pays TR

sse : N° 4 | Voie Square George Sand

postal 78190 | Commune TRAPPES | Pays FR

orsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter que tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

s explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant ☒*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4 SIREN 8 2 4 2 4 1 6 5 7

Dénomination de l'entreprise 28-78 BOIS DE CHAUFF

Adresse (voie) Espace Prévôté ZA de la Prévôt

Code postal 7 8 5 5 0 Ville HOUDAN

MBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

juridique Dénomination

EN (si société établie en France) % de détention

se N° Voie

postal Commune Pays

juridique Dénomination

EN (si société établie en France) % de détention

se N° Voie

postal Commune Pays

juridique Dénomination

EN (si société établie en France) % de détention

se N° Voie

postal Commune Pays

juridique Dénomination

REN (si société établie en France) % de détention

se N° Voie

postal Commune Pays

juridique Dénomination

REN (si société établie en France) % de détention

se : N° Voie

postal Commune Pays

juridique Dénomination

REN (si société établie en France) % de détention

se : N° Voie

postal Commune Pays

ie juridique Voie

IREN (si société établie en France) % de détention

sse N° Voie

postal Commune Pays

ie juridique Voie

IREN (si société établie en France) % de détention

sse N° Voie

postal Commune Pays

orsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter ue tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

s explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD